



## PV de la réunion d'automne

31 octobre 2015  
16h15 – 17h30  
Hôtel Castel Sion

**Présents :** Selon liste de présences  
Présidence : A. Gossauer  
PV : T. Hügli

**Excusés :** Erik Gangsted, Anzère  
Sascha Zahnd, Zermatt  
Stephan Margelisch, Verbier  
Heini Summermatter, Alliance 2R Suisse  
Anne-Elisabeth Fournier, Nendaz

### Ordre du jour

1	Salutations.....	2
2	Informations du comité.....	2
3	Présentations des associations et commentaires.....	2
3.1	Aminona.....	2
3.2	Anniviers.....	2
3.3	Bürchen.....	2
3.4	Champéry.....	2
3.5	Ovronnaz.....	3
3.6	Verbier.....	3
3.7	Guttet.....	3
3.8	Saas-Fee.....	3
3.9	La Tzoumaz.....	3
4	Loi sur le tourisme.....	4

## 1 Salutations

Le président ouvre la réunion à 16h15. Il doit excuser nombre de participants, certains en dernière minute. Le comité réfléchira sur l'opportunité d'organiser une telle réunion dans le futur.

Le président laisse circuler une liste de présences.

## 2 Informations du comité

A. Gossauer informe sur les points suivants :

- ProMorgins, association des propriétaires de Morgins (val d'Illiez), créée en 1971 et comptant 130 membres, a été accueillie comme 13<sup>ème</sup> membre au sein de la FVSR2.
- Beaucoup de cantons connaissent la problématique de taxes sur les résidences secondaires. Mais les problèmes et leurs conséquences sont partout différents. Il mentionne l'exemple de Silvaplana. M. Gygax précise qu'il n'y a pas eu de boycott à Silvaplana, mais que les propriétaires de R2 ont publié une page Internet sur laquelle chacun pouvait noter ce qu'il avait acheté ailleurs. Des données percutantes ont ainsi été publiées.
- A. Gossauer indique que nous sommes toujours en attente d'une réunion avec les communes touristiques organisée par la Chambre valaisanne de tourisme. Luc Fellay, l'administrateur délégué, a de la peine à réunir les responsables des communes, peut-être devons-nous organiser notre propre réunion.
- L'assemblée générale de l'Alliance des R2 Suisse se tiendra le samedi 28 mai 2015 à 14h00 à Berne.

## 3 Présentations des associations et commentaires

Les canevas de présentation des associations qui nous sont parvenus sont joints au PV. Manquent celui de Morgins qui vous sera envoyé dès réception.

M. Gygax montre les présentations à l'écran qui sont commentées par le représentant de l'association présent. Au PV sont joints des informations additionnelles.

### 3.1 Aminona

- 4 communes de la région (Chermignon, Mollens, Montana, Randogne) vont fusionner pour donner Crans-Montana.
- Un règlement a été élaboré en collaboration avec l'association.
- Le règlement aurait dû être accepté par toutes les 6 communes, mais 5 l'ont refusé, seule Mollens (dont fait partie Aminona) l'a accepté et ne sait pas comment continuer.
- L'association a recouru, car le règlement ne stipulait rien si certaines communes le refusaient.

### 3.2 Anniviers

Le commentaire et une information envoyée à la population du Val d'Anniviers sont joints au PV.

### 3.3 Bürchen

Bürchen n'a pas encore de règlement touristique.

### 3.4 Champéry

- Une taxe sur les R2 est en vigueur, elle a été homologuée par le canton.
- 31 propriétaires de R2 ont recouru contre la première facture.
- Le règlement prévoit une exonération des indigènes, ce qui est contraire au droit.
- Pour l'instant, la commune n'envoie pas de nouvelles factures et attend la décision du Conseil d'Etat sur les recours.
- Le règlement prévoit une exonération de la taxe si le bien est occupé 60 jours et plus. Le contrôle de cet élément n'est pas clair.
- En plus, une taxe de séjour est à payer.

### 3.5 Ovronnaz

- La commune est en train d'établir un règlement.
- La commune a informé l'association sur ce règlement. Mais le règlement soumis à consultation est fort différent !
- L'association a publié un flyer qui est joint au PV.
- L'assemblée générale de l'association a voté une résolution dont le contenu se trouve en dernière page du flyer.

### 3.6 Verbier

- La commune de Bagnes (dont fait partie Verbier) comprend des villages de montagne et de plaine, ainsi que de nombreux mayens dans la montagne qui sont très éparpillés. Etablir un règlement valable pour tous est ainsi très difficile.
- Le règlement touristique doit être valable pour tous, également les campings, B+B, etc. L'intégration de tous ces éléments est encore peu claire.
- Il y a eu une séance d'information avec 2 Conseillers d'Etat, la Commune et les propriétaires de R2. Elle s'est très bien déroulée aux yeux des R2.
- Le Val de Bagnes cherche une solution viable et équilibrée pour tous (hôtels, restaurants, R2, etc.).

### 3.7 Guttet

Guttet n'est pas membre de la FVSR2. Elle n'a donc pas reçu de canevas de présentation à remplir. Son représentant nous informe :

- L'association comprend pour moitié des représentants de la commune et pour moitié des R2.
- Guttet connaît de modestes taxes gérées par l'association et utilisée pour le tourisme.
- Un jour de fête commune est organisée le samedi de Pentecôte. Très bonnes relations avec la commune.

### 3.8 Saas-Fee

Il n'y a pas de représentant de Saas-Fee présent, mais des informations nous sont parvenues sous forme d'un Powerpoint que M. Gygax présente :

- Un règlement avec des taxes très élevées a été homologué par le canton.
- Il n'y a pas eu de collaboration entre l'association et la commune.
- Après coup, l'Office du Tourisme a élaboré un document sur la taxe qui fut présenté à l'association. Il apparaît que de nombreux avantages sont contenus dans cette taxe, p. ex. les remontées mécaniques gratuites en été, etc.
- Sur cette base, l'association a accepté la taxe.

### 3.9 La Tzoumaz

Cette destination n'est pas membre de la FVSR2, mais n'a pas d'association à notre connaissance. Le représentant de Verbier nous donne quelques informations.

Un nouveau règlement sur les taxes de séjour a été établi et homologué par le Conseil d'Etat. Il prévoit une forfaitisation des R2 à raison de 100.- par unité, l'unité étant définie par la surface du bien, minimum 2 unités, maximum 10 unités.

## 4 Loi sur le tourisme

M. Gygax présente à l'aide d'un mindmap les réflexions du comité sur la loi sur le tourisme.

- Nous avons tous investis en Valais et maintenant que nous sommes des « clients captifs », les Valaisans veulent nous imposer des taxes plus élevées.
- L'objectif pour une destination touristique doit être d'attirer des investissements, donc des investisseurs pour assurer un développement durable. Seuls des investissements créent des places de travail. Il est donc extrêmement important de donner les bons signaux pour cela. Les propriétaires de R2 sont tous des investisseurs et ont l'impression d'être considérés en de nombreux endroits du canton comme des sources de financement additionnel qui n'ont pas le droit de vote et ne peuvent donc pas se défendre. Une telle Attitude de la part des autorités peut rebuter de nombreux investisseurs potentiels.
- Il présente quelques réflexions non exhaustives sur ce que communes et R2 pourraient faire pour arriver à un bon règlement.
- Il souligne l'importance à donner à l'utilisation de l'argent récolté.
- Il informe que le comité va élaborer un règlement modèle.

Ce mindmap est également joint au PV.